



Prises de position de l'Automobile Club de Suisse ACS concernant les projets en matière de transport de la session d'hiver 2022 des Chambres fédérales

Conseil national

20.4406 n Mo. Suter. Production d'hydrogène vert. Stratégie pour la Suisse

L'ACS soutient la version adaptée de cette motion, adoptée par le Conseil des États le 31.05.2022, avec la motivation suivante :

- L'ACS s'engage activement en faveur de la diversité technologique. Dans ce contexte, il soutient l'utilisation et le développement de l'hydrogène comme alternative aux autres carburants.
- La version initiale de la motion visait à limiter la production et l'importation à l'hydrogène vert, qui actuellement est toutefois quasiment inexistant et qui sera probablement difficile à trouver sur le marché mondial dans les décennies à venir.
- Pour nous, il est essentiel que la version adaptée et actuellement disponible de la motion exige « de l'hydrogène issu d'une production neutre en CO₂ » et laisse ainsi beaucoup plus de marge de manœuvre concernant la production de l'hydrogène.
- Enfin, l'hydrogène neutre en CO₂ est indispensable pour atteindre l'objectif de réduction de CO₂ fixé pour la Suisse. Dans la phase actuelle de transition, la stratégie nationale devrait faciliter et soutenir l'importation et la production de tous les types d'hydrogène neutres en CO₂.

22.3376 s Mo. CEATE-CE. Hydrogène. Stratégie pour la Suisse.

L'ACS soutient la motion avec la motivation suivante :

- L'ACS s'engage activement en faveur de la diversité technologique. Dans ce contexte, il soutient l'utilisation et le développement de l'hydrogène comme alternative aux autres carburants.
- De notre point de vue, il est essentiel de s'assurer que la réglementation suisse favorise l'innovation et ne la freine pas. Il est donc important que la stratégie nationale vise à assurer un approvisionnement en hydrogène produit de manière neutre en termes d'émissions de CO₂.
- Pour l'avenir, l'hydrogène est une source d'énergie importante, aussi bien pour le stockage de l'électricité que pour le remplacement des énergies fossiles.



- En outre, il constitue la base du développement de futures énergies synthétiques neutres en CO₂ (carburants synthétiques et power-to-gas).

Conseil des États

22.3386 n Mo. CEATE-N. Installations photovoltaïques sur les murs anti-bruit, les façades, les toits et les couvertures d'infrastructures existantes

En principe, l'ACS est favorable à la création de possibilités d'implantation d'installations photovoltaïques, mais rejette cette motion pour les raisons suivantes :

- Pour nous, il s'agit de savoir qui sera responsable de l'entretien des supports de ces installations photovoltaïques (murs antibruit, couvertures, etc.) et qui assumera leurs coûts d'entretien. Du fait des installations photovoltaïques placées sur ces supports, leur entretien sera plus exigeant et pourrait donc être considérablement plus coûteux.
- Une autre des questions qui nous préoccupent est de savoir comment les installations photovoltaïques seraient rendues accessibles aux opérateurs pour leurs travaux d'entretien. Des tronçons d'autoroutes devront-ils être fermés ou des chantiers devront-ils être aménagés à cet effet ? Ceci aurait pour résultat des heures d'embouteillages supplémentaires sur le réseau des autoroutes suisses, ce qui va à l'encontre d'une utilisation efficace de celles-ci.
- La prudence doit être de mise surtout en ce qui concerne les couvertures et la charge maximale que ces dernières seraient capables de supporter.

22.3387 n Mo. CEATE-N. Installations photovoltaïques sur les autoroutes

En principe, l'ACS est favorable à la création de possibilités d'implantation d'installations photovoltaïques, mais rejette cette motion pour les raisons suivantes :

- Nous estimons qu'il est problématique que les installations photovoltaïques sur les autoroutes soient créées et exploitées par des opérateurs privés. Qui décidera quelles surfaces seront mises à disposition gratuitement, et pour quel opérateur ? Quels seraient les critères pour cette attribution ?
- Pour nous, il s'agit de savoir qui sera responsable de l'entretien des supports de ces installations photovoltaïques (murs antibruit, couvertures, etc.) et qui assumera leurs coûts d'entretien. Du fait des installations photovoltaïques placées sur ces supports, leur entretien sera plus exigeant et pourrait donc être considérablement plus coûteux.



- Une autre des questions qui nous préoccupent est de savoir comment les installations photovoltaïques seraient rendues accessibles aux opérateurs pour leurs travaux d'entretien. Des tronçons d'autoroutes devront-ils être fermés ou des chantiers devront-ils être aménagés à cet effet ? Ceci aurait pour résultat des heures d'embouteillages supplémentaires sur le réseau des autoroutes suisses, ce qui va à l'encontre d'une utilisation efficace de celles-ci.

Pour de plus amples renseignements veuillez-vous adresser à Fabien Produit, secrétaire général de l'ACS, fabien.produit@acs.ch, tél. 031 328 31 17.